Consultation dans le cadre de l'évaluation environnementale du programme de forage dans le golfe du Saint-Laurent, en vertu du permis EL 1105

Document de réflexion présenté à l'Office Canada Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers











Présenté par le



Rédaction Lucie d'Amours, Vice-présidente Yves Martinet, Directeur Mélanie Poirier, Coordonnatrice de projets

> Révision Catherine Joyal, Secrétaire Denyse Hébert, Administratrice Danielle Giroux, Administratrice

> > 28 mars 2011

Sommaire

| Présentation du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine | 3 |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| Préoccupations et recommandations. | |
| Rappel de recommandations | |
| Conclusion | 10 |

Présentation du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

Formé en 1998 et officiellement incorporé en 1999, le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine regroupe des intervenants de différents secteurs d'activité du milieu : tourisme, organismes publics et parapublics, santé, récréotourisme, pêches, aquaculture, agriculture, industries, population, associations ou clubs intéressés, municipalité et organismes environnementaux. L'organisme est activement impliqué dans plusieurs dossiers d'actualité aux Îles, notamment liées aux usages, aux habitats et à la qualité des eaux du golfe, les rives et les plans d'eau intérieurs. De façon plus large, les milieux d'intervention du Comité ZIP sont les zones côtières, les milieux humides, les plans d'eau et les cours d'eau ainsi que les eaux qui ceinturent l'archipel dans un rayon d'environ 100 km. De pair avec divers acteurs représentatifs du milieu, le Comité ZIP des Îles travaille depuis plusieurs années à promouvoir la connaissance du golfe du Saint-Laurent et à favoriser, par le biais de la concertation, la mise en œuvre d'initiatives locales en matière de protection, de conservation, de restauration et de mise en valeur des ressources naturelles liées au golfe Saint-Laurent, ses affluents et son littoral, ainsi que des usages qui leurs sont associés.

Le Comité ZIP des Îles est un organisme de concertation en environnement, à but non lucratif (OSBL), faisant partie d'un réseau québécois de 13 comités ZIP situés le long du fleuve, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Ce réseau national est chapeauté à Stratégie Saint-Laurent, également un OSBL et est rattaché au Programme Saint-Laurent Vision 2000 d'Environnement Canada et du ministère de l'Environnement du Québec.

Introduction

D'abord, ce court document de réflexion a dû être rédigé en trop peu de temps étant donné l'importance du sujet qu'il traite. Bien qu'il aurait pu et dû être approfondi davantage, nous considérons qu'il présente néanmoins les grandes lignes des principaux éléments qui interpellent l'organisme et son conseil d'administration multisectoriel. Il s'inspire de diverses sources d'information récoltées (documents, reportages, conférences, etc.) ainsi que des nombreuses occasions d'échanges via les diverses plates-formes, présentées à ce jour (comité de travail local sur les hydrocarbures, événements, etc.).

Dans les pages qui suivent nous traiterons donc sommairement d'éléments fondamentaux qui nous semblent importants à considérer dans ce projet potentiel de développement de la filière hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Les quelques orientations suggérées ont pour objectif de permettre un développement durable du grand système Saint-Laurent, son fleuve, son estuaire et son golfe, de même que servir correctement les nombreux acteurs et intérêts divers qui en dépendent directement ou indirectement.

Préoccupations et recommandations

1. Importance de traiter le projet avec une approche globale

D'abord, il nous apparait essentiel d'utiliser une approche globale d'évaluation des diverses activités que présente le projet, et cela, en commençant par prendre conscience du lien étroit qui unit les phases d'exploration et d'exploitation. Les activités exploratoires d'hydrocarbures en mer sont si couteuses en temps, en énergie et en argent, qu'il nous paraît totalement illogique de dissocier celles-ci, d'éventuelles activités d'exploitations commerciales. D'autant plus que l'obtention d'un portrait juste et réel de la situation, permettant de bien saisir et mesurer les enjeux, faire des choix éclairés et se préparer adéquatement, passe par une démarche globale.

Cette approche est également à préconiser en ce qui a trait aux volets sociaux et environnementaux, à défaut d'une approche locale, régionale, provinciale et sectorielle. À cet égard, la mise en place d'un *Comité Saint-Laurent*, par exemple, qui serait indépendant des instances impliquées, mais et qui engloberait des représentants de chacun des territoires concernés, serait une avenue plus intéressante que d'effectuer des ententes sectorielles par province. Comme le Saint-Laurent borne les rives de cinq provinces, plusieurs dizaines de milliers de personnes sont directement influencées par lui. Les espèces qui vivent et migrent dans le Saint-Laurent ne distinguent pas les frontières, qui sont des limites inventées et sur lesquelles se base la gestion.

Une approche globale implique également qu'il faille tenir compte des effets cumulatifs potentiels au fil des années de cette industrie non-renouvelable et de ses répercussions probables sur l'état du Saint-Laurent et des activités renouvelables qui s'y déroulent actuellement.

2. Importance d'une approche intégrée à l'échelle du Saint-Laurent

D'abord, nous croyons que des audiences publiques sur le développement des hydrocarbures dans le Saint-Laurent doivent être tenues, afin que tous les projets soient évalués dans une perspective d'ensemble de développement du Saint-Laurent. Le Saint-Laurent possède de multiples et diverses spécificités biophysiques (glace en hiver, mer semi-fermée, etc.) et biologiques (espèces d'importances commerciales, espèces en péril, etc.) dont il est essentiel de tenir compte afin d'adapter et d'harmoniser le développement avec le système qui est déjà en place. Il nous apparait essentiel de bien comprendre les impacts potentiels afin de prendre les précautions nécessaires et de prévoir toutes les mesures appropriées dans l'alternative où il adviendrait des complications. Une approche intégrée est essentielle pour favoriser la protection et la pérennité de l'écosystème du Saint-Laurent, sa productivité et les rôles essentiels qu'il joue. Le golfe, en particulier l'entrée du détroit du chenal Laurentien, constitue une voie de migration, un site de reproduction et une aire d'alimentation pour d'innombrables espèces. Il ne s'agit aucunement d'un « désert écologique » comme le mentionne un document produit par Corridor ressources pour le gouvernement du Québec :

« The Old harry exploration well will be located in an area that is a relative desert in terms of fishing and marine life considerations¹. »

Certaines zones sont considérées très productives et essentielles à la vie marine. C'est le cas du couloir laurentien, formé par le chenal du même nom, lequel permet une remontée d'eau profonde, de nutriments et la migration d'espèces vers l'estuaire ou d'autres régions du golfe.

De nombreuses espèces (oiseaux marins et de rivage, mammifères marins, poissons, crustacés, mollusques, etc.) habitent ou fréquentent le Saint-Laurent. Il est impératif de tenir compte de l'ensemble des données scientifiques disponibles et de compléter ces dernières, afin de bien connaître les habitats clefs assurant la vie des espèces présentes dans le golfe, l'estuaire et le fleuve, puisque tout se tient dans cet écosystème Saint-Laurent. Il importe aussi de bien comprendre les comportements et les activités (la migration, la reproduction, le transport des larves) qui sont à la base du maintien de la vie et de la biodiversité de cet écosystème. Sans ces connaissances il est impossible d'évaluer adéquatement les impacts potentiels de l'exploration et l'exploitation et des effets cumulés des risques, liés à ces activités.

Il faut aussi porter une attention particulière aux espèces en péril, déjà fragilisées par les changements climatiques qui affectent nos régions. L'approche intégrée préconisée tient compte de l'avènement des changements climatiques et des perturbations qu'ils engendrent sur l'écosystème, et cela de manière croissante (notons, entre autre l'érosion sur plusieurs côtes). Il existe également dans l'écosystème Saint-Laurent de nombreuses activités commerciales et récréatives, qui sont lucratives et durables. Une approche intégrée permet de les considérer lors d'un nouveau développement, de sorte à ne pas nuire à leur maintien et à leur développement. La mise en place d'une éventuelle aire marine protégée autour du plateau madelinien serait également souhaitable afin de faciliter le suivi de notre milieu au niveau scientifique.

3. Importance d'une approche concertée des communautés et de transparence des promoteurs

Le système Saint-Laurent, relie entre autres la population de l'Est du Canada, mais de manière encore plus particulière, l'ensemble des collectivités riveraines et ce joyau naturel est, consciemment ou non, au cœur de leur vie. Que l'on parle du transport maritime, des activités liées aux pêches et à la mariculture, des activités récréatives et touristiques, ou de la biodiversité exceptionnelle qui l'habite, l'écosystème du Saint-Laurent est depuis longtemps un pilier, garant de la qualité de vie des populations. Comme il est utilisé pour bon nombre d'activités commerciales et récréatives, dont certaines sont lucratives, durables et de grande importance économique pour plusieurs régions, il est nécessaire d'intégrer ce nouveau développement dans un contexte d'acceptation sociale compte tenu des impacts potentiels que cette industrie peut engendrer sur les autres. Or le document soumis à la consultation actuelle ne parle, à la page 5-1, que des associations de pêcheurs comme étant les « parties prenantes clés » et devant être

Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

¹ Corridor Resources, (2005) An energy opportunity for Quebec, for submission to the Comittee of labour and the economy,

consultées. À notre avis, la consultation doit être beaucoup plus large que cela. De plus, à la section des objectifs à long terme de l'exploitant, page 2-1, il n'y a aucune mention de faite par rapport à l'économie locale actuelle ou à venir des communautés qui seraient touchées par ce projet, un aspect qui nous apparait être très inquiétant.

Une méthodologie uniforme et adaptée, à l'égard de tout processus d'information ou de consultations des collectivités, concernées par un projet d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures, est certes à développer. La démarche doit inévitablement passer par de réelles consultations publiques pendant lesquelles la population, et non une poignée de représentants, puisse s'exprimer et avoir des réponses claires, objectives et véridiques. Un délai raisonnable doit également être accordé à l'ensemble des acteurs pour leur permettre de bien comprendre la situation, de s'impliquer et de participer aux processus décisionnels.

Un mécanisme d'évaluation et de gestion intègre et transparent doit impérativement être mis en place, afin de fournir une information juste à l'ensemble des collectivités concernées. La mise en place d'un comité de travail constituant une entité indépendante des parties directement impliquées est également souhaitable.

4. Prudence. Importance des principes de précaution

Avant d'aller de l'avant avec des activités d'exploration et d'exploitation dans le golfe du Saint-Laurent, il nous semble primordial qu'une analyse approfondie et indépendante des législations existantes, des mesures de mitigation, des redevances et autres aspects semblables soit réalisée, afin d'assurer leur cohérence, leur niveau d'application et éventuellement, permettre de pallier aux lacunes. En plus de devoir bien connaître les impacts sur l'écosystème du Saint-Laurent, la biodiversité et les communautés côtières, dans un objectif de *risque 0*, il est nécessaire de développer un plan d'urgence assurant la sécurité des personnes, des collectivités riveraines, des industries en place, de la biodiversité, des espèces en péril, etc.

Au niveau de la pollution diffuse, nous sommes très inquiets de l'aspect concernant les boues et les rejets de forage (rejets en mer et/ou atmosphériques) dans ce secteur. Même les boues de forage à base d'eau comportent toute une gamme de produits potentiellement « bioaccumulables » et nocifs pour la chaine alimentaire du golfe et éventuellement ses communautés côtières. Beaucoup de publicité est faite dans nos régions pour « le bon goût frais » de nos produits locaux. C'est toute une industrie qui serait mise en péril advenant la détérioration de la qualité des produits et la perte de réputation enviable dont ils jouissent en ce moment. Cet aspect doit être transparent dans l'évaluation environnementale et toutes les mesures nécessaires le concernant doivent être prises. Quelques produits sont nommés dans le document de consultation et on précise qu'il y a « d'autres additifs » qui seraient rejetés dans la colonne d'eau et sur le plancher océanique, dont on ne connait pas la teneure et les effets potentiels. Cet aspect est inquiétant et il est important que soit dressé un inventaire exhaustif de l'ensemble des produits qui seront utilisés avant de procéder à quelconques travaux d'exploration ou d'exploitation.

Évidemment, afin de prendre les précautions les mieux adaptées, il convient d'avoir un calendrier détaillé des opérations projetées et des mesures de mitigation adaptées aux risques (glace, migrations d'espèces, etc.) présents à cette période. Le document de consultation présente cette période comme étant d'environ 40 ou 50 jours (l'information fournie dans les versions anglaise et françaises diverge sur ce point), se situerait entre le milieu de l'année 2012 et le début de 2014 et que :

« Les moments précis du déroulement des activités étant fonction de la disponibilité de l'appareil de forage et des approbations réglementaires.² »

Au paragraphe 3.5.2 du même document, dans la section « Calendrier du projet », on reprend la même information en précisant qu'on travaillera à des moments où il n'y aura pas de glace dans le golfe, mais que « la portée temporelle de l'ÉE sera définie pour une année complète afin d'accorder une certaine flexibilité dans l'éventualité où il y aurait une année sans glace.³ » Aucune mention n'est faite à propos de périodes à éviter en fonction d'espèces ou d'activités présentes dans le golfe (trafic maritime, pêche, migrations). Le « ton » du document de consultation est très surprenant (et parfois d'un français quasi illisible) lorsqu'il aborde les zones sensibles. En voici un extrait intégral, dont la référence aux figures a été retirée :

« Le secteur du projet est situé dans une zone de reproduction potentielle du sébaste potentielle et est au nord d'une zone d'extrusion larvaire potentielle pour le sébaste. De plus, il y a trois ZICO sur la côte de Terre-Neuve qui pourraient avoir un impact sur le projet.⁴ »

N'est-ce pas plutôt le projet qui pourrait avoir un impact sur ces ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux)? Est-ce pour cette raison qu'on ne réussit pas à créer une aire marine de conservation (AMNC) projetée depuis de nombreuses années autour des Îles-de-la-Madeleine? A-t-on peur que cette AMNC ne nuise au projet?

5. Développement des énergies renouvelables

Enfin, comme point de grande importance, il nous apparait essentiel de revoir la stratégie énergétique du Québec et des autres provinces afin d'évaluer la pertinence de développer la filière hydrocarbure dans le Saint-Laurent, plutôt que d'investir massivement en recherche et développement des énergies renouvelables, un aspect qui actuellement progresse peu par manque de support financier et d'orientations claires de la part des gouvernements.

² Corridor Resources, Description de projet - forage d'un puits d'exploration – Gisement de Old-Harry – PP1105, février 2011, p. 1-1

³ Ibid, p. 3-9

⁴ Ibid, p. 4-14

Rappel de recommandations

- Favoriser une approche globale d'évaluation (1. lien unissant activité d'exploration et d'exploitation, 2. effets cumulés dans le temps des diverses activités inhérentes au projet et des risques, 3. considération du territoire et des collectivités concernés, en entier);
- Mettre en place un comité de travail constituant une entité indépendante des parties directement impliquées;
- Favoriser la tenue d'audiences publiques sur le développement des hydrocarbures dans le Saint-Laurent afin que tous les projets soient évalués selon une vue d'ensemble de développement du Saint-Laurent (approche intégrée);
- Intégrer ce nouveau développement dans un contexte d'acceptation sociale;
- Eviter de nuire au maintien et au développement des activités économiques existantes reposant sur les ressources renouvelables et s'assurer de leur harmonisation avec les impératifs environnementaux et sociaux de cette nouvelle industrie non durable;
- Implanter un mécanisme d'évaluation et de gestion transparent et intègre et fournir une information juste à l'ensemble des collectivités concernées (à tous les niveaux);
- Tenir compte des spécificités biophysiques et biologiques du Saint-Laurent et de l'ensemble des activités anthropiques qu'on y pratique;
- Tenir compte de l'avènement des changements climatiques et des perturbations qu'ils engendrent, de manière croissante;
- Connaître les habitats clefs assurant la vie des espèces présentes dans le golfe, l'estuaire et le fleuve du Saint-Laurent;
- Tenir compte de l'ensemble des données scientifiques disponibles, pallier aux manques et comprendre les comportements et les activités qui sont à la base du maintien de la vie et de la biodiversité de l'écosystème du Saint-Laurent;
- Évaluer adéquatement les impacts potentiels de l'exploration et l'exploitation et des effets cumulés des risques, liés aux activités des espèces et des populations côtières;
- Développer une méthodologie uniforme et adaptée à l'égard de tous processus d'information ou de consultations des collectivités concernées et d'une durée suffisante;
- Réfléchir aux volets liés à l'économie locale actuelle ou à venir des communautés qui seraient touchées par ce projet;

- Connaître les périodes à éviter en fonction d'espèces ou d'activités présentes dans le golfe (trafic maritime, pêche, migrations);
- Analyser les législations existantes, les mesures de mitigation, les redevances et autres aspects semblables et assurer leur cohérence, leur niveau d'application et pallier aux lacunes:
- Développer un plan d'urgence assurant la sécurité des personnes, des collectivités riveraines, des industries en place, de la biodiversité, des espèces en péril, etc.
- Bien connaître et prendre toutes les mesures nécessaires concernant la pollution diffuse liée aux boues et aux rejets de forage;
- Dressé un inventaire exhaustif de l'ensemble des produits utilisés avant de procéder à quelconques travaux d'exploration ou d'exploitation, rendre publiques ces informations;
- Élaborer un calendrier détaillé des opérations projetées et des mesures de mitigation adaptées aux risques (glace, migrations d'espèces, etc.);
- Revoir la stratégie énergétique du Québec et des autres provinces afin d'évaluer la pertinence de développer la filière hydrocarbure dans le Saint-Laurent, plutôt que d'investir massivement en recherche et développement des énergies renouvelables;

Conclusion

Depuis plusieurs années déjà, le Comité ZIP des Îles favorise la concertation et l'implication de la collectivité madelinienne dans l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent, et ce, dans une perspective de développement durable. Nous n'avons pas abordé dans le cadre de ce document-ci, tous les aspects qu'il aurait été pertinent de traiter et avec la profondeur voulue, en regard des mandats de l'organisme. Il nous a fallu mettre l'emphase sur les éléments globaux et les évidences, liés au développement des hydrocarbures à l'intérieur du golfe du Saint-Laurent en tenant compte du temps restreint. Toutefois, l'analyse de ces quelques éléments démontre que des démarches doivent préalablement être effectuées, avant même qu'il soit question d'autoriser ou non l'exploration d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Ces éléments doivent être étudiés par les gouvernements et autres instances responsables et mis en place avec l'aide de groupes indépendants afin d'assurer la plus grande transparence. La venue de cette nouvelle industrie doit impérativement être étudiée à la lumière du contexte global de lutte aux changements climatiques et à l'égard des industries lucratives et durables, actuellement en place. La justification même de développer cette filière dans le golfe, doit être démontrée dans le cadre d'audiences publiques étalées à l'ensemble de communautés, forcément concernées.

Enfin, si le développement de projet s'avérait justifié suite à cette analyse et à ces audiences, le projet ne devrait être autorisé qu'après que les impacts sur la sécurité des communautés concernées et sur la biodiversité aient été étudiés avec la plus grande attention. Finalement, le projet ne devrait être autorisé que si des mesures d'atténuation et de compensation suffisantes sont mises en place. Il importe que la biodiversité exceptionnelle de notre golfe, sur laquelle reposent les industries et la qualité de vie des communautés côtières, soit protégée, que le Saint-Laurent demeure une source d'eau et non d'hydrocarbures et que ce grand système qui relie les Grands Lacs et l'océan Atlantique demeure une artère vitale de l'économie et du milieu naturel côtier, non seulement de la province du Québec, mais aussi de celles de l'est du Canada et que des aires marines puissent y trouver leur place afin de faire valoir cette unicité.

Nos recommandations sont basées sur le concept du développement durable, soit l'intégration des aspects sociaux, économiques et environnementaux dans un cadre temporel comprenant le présent et le futur.